

CANADA  
Province de Québec  
District de : Québec  
No division: 01-Longueuil  
No cour : 505-11-011509-127  
No dossier : 41-343114

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

**Rapport définitif du séquestre et état de compte  
(article 246(3) et règle 127 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)**

**Dans l'affaire de la mise sous séquestre de  
4330935 Canada Inc.  
de la ville de Longueuil  
dans la province de Québec**

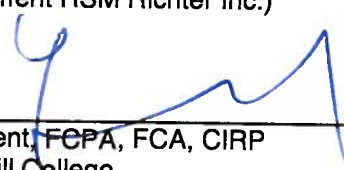
Le séquestre donne avis de ce qui suit et déclare que :

1. Le 22 février 2012, nous, Richter Groupe Conseil Inc. (anciennement RSM Richter Inc.), sommes devenus séquestre à l'égard des biens sous garanties de 4330935 Canada Inc., en vertu d'un jugement de la cour en faveur de la banque Royale du Canada. Le 19 avril 2012, notre mandat en tant que séquestre a été étendu en vertu d'un nouveau jugement de la cour en faveur de la Banque de Développement du Canada (No : 505-11-011509-127).
2. Le 4 octobre 2012, le séquestre a produit un *Avis et rapport provisoire du séquestre* en vertu de l'article 246(2).
3. Depuis, le processus légal entamé afin de collecter le compte client litigieux a échoué. Conséquemment, le séquestre a réalisé tous les biens sous son contrôle.
4. Nous avons reçu des réclamations de biens relatives à des fiducies présumées du gouvernement du Canada (déductions à la source : 134 402 \$) et du gouvernement du Québec (déductions à la source et taxes de vente (TPS et TVQ) : 537 169 \$). Le produit net de la réalisation des biens leur a été remis au prorata.
5. Suite au règlement partiel des réclamations de biens relatives aux fiducies présumées, le reliquat est nul, entraînant une perte sèche pour les créanciers garantis.
6. Le séquestre a complété son administration. L'État définitif des recettes et débours du séquestre est joint à la présente.

Fait à Montréal, province de Québec, le 29 juillet 2013.

Richter Groupe Conseil Inc. – Séquestre  
(anciennement RSM Richter Inc.)

Par :

  
Yves Vincent, FCPA, FCA, CIRP  
1981 McGill College  
Montréal QC H3A 0G6  
Téléphone : 514.934.3400  
Télécopieur : 514.934.3504

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 DISTRICT DE LONGUEUIL  
 NO DIVISION : 01-LONGUEUIL  
 NO COUR : 505-11-011509-127  
 NO DOSSIER : 41-343114

**COUR SUPÉRIEURE**  
**En matière de faillite et d'insolvabilité**

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DES BIENS DE 4330935 CANADA Inc. (ci-après la « Débitrice »),  
 personne morale légalement constituée et dûment incorporée ayant son siège social et son principal établissement commercial au  
 2170, rue de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1R7.

**ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURSÉS (Note 1)**

**RECETTES**

1 Perception des comptes à recevoir		58 489,34 \$
2 Vente des éléments d'actif		202 150,00
3 Taxes		
a) TPS perçues	10 107,50 \$	
b) TVQ perçues	20 164,47	
c) Remboursements de TPS	-	
d) Remboursements de TVQ	11 539,52	41 811,49 \$
4 Revenus divers		3 199,39
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>305 650,22 \$</b>

**DÉBOURS**

5 Frais payés au séquestre officiel		70,00 \$
6 Avis de séquestre		
a) Aux créanciers	75,00	
b) Timbres-poste	237,05	312,05
7 Rapport définitif et état de comptes		
a) À 3 créanciers	3,00	
b) Timbres-poste	4,50	7,50
8 Frais de réalisation d'actifs		
a) Sécurité et inventaire	2 997,75	
b) Loyer	9 100,00	
c) Autres frais	7,00	12 104,75
9 Honoraires professionnels (Note 2)		
a) Séquestre	62 887,81	
b) Frais légaux	40 544,31	103 432,12
10 Taxes		
a) CTI	5 798,27	
b) RTI	11 539,52	
c) Remises de TPS	10 107,50	
d) Remises de TVQ	20 164,47	47 609,76
<b>DÉBOURS TOTAUX AVANT REMISES DE BIENS</b>		<b>163 536,18</b>

11 Remises de biens (Note 3)

a) Agence du Revenu du Canada (fiducie présumée relativement aux déductions à la source)	28 441,34	
b) Revenu Québec (fiducie présumée relativement aux déductions à la source)	22 057,10	
c) Revenu Québec (fiducies présumées relativement aux taxes de vente - TPS et TVQ)	91 615,60	142 114,04
<b>DÉBOURS TOTAUX</b>		<b>305 650,22</b>

**SURPLUS/(DÉFICIT) DISPONIBLE**

**- \$**

**ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURSÉS (Note 1)  
DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DES BIENS DE 4330935 CANADA Inc.**

- Note 1. Le 22 février 2012, nous, Richter Groupe Conseil Inc. (anciennement RSM Richter Inc.), sommes devenus séquestre à l'égard des biens sous garanties de 4330935 Canada Inc., en vertu d'un jugement de la cour, en faveur de la Banque Royale du Canada. Le 19 avril 2012, nous sommes également devenus séquestre à l'égard des biens sous les garanties de la Banque de développement du Canada.
- Note 2. Conformément à l'ordonnance de séquestre du 22 février 2012, les honoraires et débours du séquestre ainsi que ceux de ses procureurs sont colloqués en premier rang sur les éléments d'actif de la Débitrice vendus par le séquestre et ce de façon prioritaire
- Note 3. Répartition du montant disponible pour les réclamations de biens relatives aux fiducies présumées.

**Montant disponible pour distribution: 142 114 \$**

	Reclamations	Répartition	Distribution
<b>Agence du revenu du Canada: (Note A)</b>			
Déductions à la source	164 313 \$		
Moins: Pénalités et intérêts	(29 912)		
fiducie présumée	<u>134 402</u>	<u>20%</u>	<u>28 441 \$</u>
<b>Revenu Québec: (Note B)</b>			
Déductions à la source	145 830		
Moins: Pénalités et intérêts	(41 597)		
fiducie présumée	<u>104 233</u>	<u>16%</u>	<u>22 057</u>
TPS & TVQ	506 510		
Moins: Pénalités et intérêts	(73 573)		
fiducie présumée	<u>432 937</u>	<u>64%</u>	<u>91 616</u>
	<u>537 169</u>	<u>80%</u>	<u>113 673</u>
Total des fiducies présumées	<u><b>671 571 \$</b></u>	<u><b>100%</b></u>	<u><b>142 114 \$</b></u>

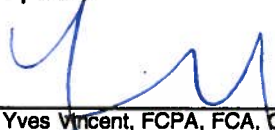
Note A. Source: avis de recouvrement des recettes/collections de l'ARC en date du 29 mai 2012, reçu de M. Michael Lopes (agent en recouvrement).

Note B. Source: relevé du compte de Revenu Québec en date du 13 juin 2013, reçu de Karen Lavoie (direction générale du recouvrement).

Montréal, 29 juillet 2013

Date

**Richter Groupe Conseil Inc.  
(anciennement RSM Richter Inc.)  
Séquestre**

  
Yves Vincent, FCPA, FCA, CIRP